



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 66 a) de l'ordre du jour

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :  
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui  
international : Nouveau Partenariat pour le développement  
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre  
et appui international**

## **Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique**

### **Note du Secrétariat**

1. Dans sa résolution [66/293](#), adoptée le 17 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé de créer un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et a décidé également qu'il serait procédé, sous sa responsabilité, à un examen biennal de l'exécution de ces engagements au titre de son point de l'ordre du jour consacré au développement de l'Afrique. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport biennal sur le sujet à partir de la soixante-neuvième session.
2. Dans son évaluation de l'appui des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/AC.51/2021/4](#)), le Bureau des services de contrôle interne a noté qu'en 2020, aucun mécanisme n'avait encore été créé pour suivre systématiquement tous les engagements pris, et que les trois rapports présentés aux soixante-neuvième, soixante et onzième et soixante-treizième sessions ne répondaient pas aux exigences définies dans le mandat et aux attentes en matière de suivi systématique. Le Bureau a recommandé de systématiser l'analyse soumise à l'Assemblée générale, de manière à permettre un contrôle et un suivi dans le temps.
3. Par conséquent, le quatrième rapport biennal est retardé en raison de la nécessité de tenir compte de ces conclusions et de mettre en place une méthodologie et une procédure systématique qui satisferaient aux exigences de la résolution [66/293](#). La mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de suivi des Nations Unies a donc été passée en revue et planifiée de façon détaillée, ce qui a donné lieu à une refonte importante de la structure, de la méthodologie et de l'analyse utilisées dans l'élaboration du rapport.
4. Le rapport sera donc soumis à l'Assemblée générale pour examen en août 2021.

